



**Arrêté fixant la composition du jury académique du certificat d'aptitude
professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) par la voie de la
validation des acquis de l'expérience professionnelle (VAEP)
Session 2026**

**Le Recteur de région académique La Réunion,
Recteur de l'académie de La Réunion**

Vu le décret n°2017-169 du 10-2-2017 modifié relatif au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive et à la formation professionnelle spécialisée ;

Vu l'arrêté du 10-2-2017 modifié relatif à l'organisation de l'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive ;

Vu la circulaire ministérielle du 12-2-2021 relative à la formation professionnelle spécialisée et au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Le jury académique du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) par la voie de la validation des acquis de l'expérience professionnelle (VAEP) est constitué ainsi qu'il suit pour la session 2026 :

- PRÉSIDENT :

MEHDI Rostane, recteur de région académique La Réunion, recteur de l'académie de La Réunion

- VICE-PRÉSIDENTS :

DARLAY Karine, inspectrice d'académie, directrice académique adjointe des services de l'éducation nationale du 1^{er} degré et des collèges

KARIM Yacin, inspecteur d'académie, directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale en charge des lycées et de l'enseignement supérieur

- MEMBRES :

IEN ÉCOLE INCLUSIVE :

CLODIC Laurent

DEVRIES Jean

GOUDET-TROTET Claude

IEN/IA-IPR :

BADAT Estelle

CHRISTIN Eliane

MATTOIR Ramadani

MEGRET David



**RÉGION ACADÉMIQUE
LA RÉUNION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Division des Examens et Concours
Service des concours nationaux,
déconcentrés et des certifications**

ENSEIGNANTS SPECIALISÉS :

BENO Audrey

GRONDIN Myriam

MARHADOUR Maël

MORVILLE Alice

SCHOTT Marion

Article 2 : Le secrétaire général de région académique La Réunion, secrétaire général de l'académie La Réunion, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui fait l'objet d'une publication sur le site de l'académie.

Fait à Saint-Denis, le 25 mars 2026

Pour le Recteur de région académique,
Recteur d'académie et par délégation,
La Cheffe de la Division des Examens
et Concours

Signé

Lucie ANNETTE-NATIVEL